

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE Saison 2022 / 2023

Je (nous) soussigné(e) (s),.....

et

Représentant(s) légal (aux) de :

* ☐ N'autorise(ons) pas,

* ☐ Autorise(ons),

1/ à fixer, diffuser, reproduire et utiliser l'intervention filmée ou photographiée (image et son ou image et son séparément) de mon enfant dans le cadre de sa participation aux activités/événements des Jeunes Sapeurs-Pompiers, pour la réalisation de supports de communication, de promotion ou de formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers ou Sapeurs-Pompiers. Ces documents n'ont pas vocation à être commercialisés.

2/ à procéder à l'exploitation, sans contrepartie financière, de cette intervention filmée ou photographiée, en totalité ou par extrait sur tous supports et moyens de diffusion connus ou futurs (documents, réseaux sociaux, internet,...)

3/ Cette autorisation est accordée à :

- La section concernée
- L'UDSP 91
- Le SDIS 91
- L'organisateur d'une manifestation (cross régional, cross national, challenge de la qualité régional, FINAT, concours de manœuvres régional, RTN,...)

Les images ou films ne pourront en aucun cas être dénaturés, ni détournés de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé. La légende ne pourra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne.

Cette autorisation est, valable pour une durée de cinq ans et révocable à tout moment.

Fait à : Le :

*Signature du (ou des) représentant(s) légal (aux)
précédé de la mention « lu et approuvé »*